

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 10 MAI 2016**

Présents: Serge BOUVIER, Joanny CHAL, Bernard CHATEL Jacky GOURLAIN, Elodie GOURY, Isabelle GRUFFAT, Christian HEISON, Josiane LIEBERT, Françoise ROBICHON-LIEVOIS, Martine VIBERT.

Absents excusés: Marc BAILLARGEAT (pouvoir à Martine VIBERT), Claire BOUVET MUGNIER (pouvoir à Jacky GOURLAIN), Jean-Laurent PERRISSOUD (pouvoir à Bernard CHATEL), Christian REYNAUD.

Secrétaire de séance: Anne PINON

- Approbation à l'unanimité du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 29 mars 2016.

1. POINT sur les COMMISSIONS :

1. Bâtiments

1. Ecole : Les travaux (portes et fenêtres + peinture crépi /sanitaires) sont prévus pour le mois de juillet.

2. Logement : Des réparations ont été engagées pour pallier un problème d'évacuation d'eaux usées dans un logement loué, appartenant à la commune.

2. Voirie

1. Devis en cours de validation : Bassin de rétention des Mollards -Tracteur + matériel permettant le nettoyage des fossés

2. Plan d'Alignement sur POISU : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'engager une consultation pour sélectionner un Cabinet d'Etude qui se chargera de la coordination du projet, ainsi que l'étude du carrefour.

3. Pont de Chez Béchard : Des travaux de réparation vont être engagés.

3. CCAS

La convention ayant pour objet de définir les relations de partenariat entre le CCAS de la Commune et celui de Rumilly permettant de participer au financement de l'épicerie J. BURDIN est prorogée sur le principe d'une participation communale à hauteur de 0.50 cts par habitant, conformément aux accords précédents.

4. Scolaire

1. TAP (*Temps d'Activités Péri-éducatifs*) : Points sur les inscriptions : jusqu'à maintenant, le fonctionnement des inscriptions fonctionnait très bien (délai de 8j. avant début de période). On note sur cette période des délais d'inscription non tenus.. Il est rappelé que les TAP sont mis à la disposition des élèves par la Commune, à titre gratuit.

2. Ecole : A ce jour, 2 dérogations extérieures ont été acceptées pour la rentrée prochaine.

3. Personnel : un agent communal a démissionné (le 9 mai). Pour assurer ses missions jusqu'à la fin de l'année scolaire, il a été proposé à l'ensemble des agents d'effectuer des heures complémentaires.

Pour la rentrée prochaine, il conviendra de prévoir l'ouverture de postes polyvalents pour pourvoir également aux personnels partant en retraite d'ici fin juin.

5. Urbanisme

1. PLUI (Intercommunal) : une réunion publique aura lieu le 28 juin.

2. PLU : la commission travaille aux évolutions nécessaires.

2. MARCHE A BON DE COMMANDE POUR LA VOIRIE :

M. Le Maire rappelle le contexte : il est souhaité la mise en place d'un marché ouvert à « bon de commande » permettant la réalisation de l'ensemble des travaux de voirie sur la commune pour une durée de 3 ans. Ce type de marché permet d'éviter la multiplication de devis.

Dans ce cadre, M. Cédric DAVIET a accompagné la Commune pour la définition du cahier des charges. La Commission a défini une grille d'analyse et de sélection pour évaluer ce marché. Il en ressort que 5 dossiers ont été déposés en Mairie s'élevant de 19 350 € à 25 500 € (simulation).

C'est l'entreprise COLAS qui obtient le meilleur score de 87.5 points.

Ce marché n'est pas exclusif et permet aux agents communaux de continuer à intervenir sur les voiries.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer pour une durée de 3 ans, le Marché à Bon de Commande pour la voirie à l'Entreprise COLAS, d'une valeur moyenne de 19 350,00€ (moyenne sur 3 ans).

3. CHANGEMENT DE LOCATAIRES A LA MASON DES SCEURS ET LOYER :

La Commune a reçu trois dossiers. La commission a proposé le dossier d'un jeune couple ayant 1 enfant scolarisé à la rentrée prochaine et une naissance à venir. Le loyer du T3 s'élève à 466.14€ + 21€ de charges (+ caution garantie).

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer le T3 à ce jeune couple.

4. TARIFS 2016-2017 de la CANTINE et de la GARDERIE PERISCOLAIRE :

L'adjointe en charge des affaires scolaires rappelle le contexte et présente le résultat des études réalisées par la commission :

1. Cantine : l'association cantine cesse sa mission à la rentrée de septembre 2016

Afin d'organiser ce service, la commission a consulté 4 prestataires externes. Une grille d'analyse sélective a été définie sur des critères prioritaires, tels que : circuits courts et produits locaux. Le meilleur score a été attribué à l'entreprise LEZTROY.

Tenant compte des frais fixes communaux et du reversement des familles à la conception des repas pour la restauration scolaire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, après en avoir délibéré, d'attribuer ce marché à l'Entreprise LEZTROY et fixe les prix par repas à :

- 5€ / par enfant ;
- 5,40€ pour les employés communaux et enfants domiciliés à l'extérieur ;
- 6€ pour les enseignants.

2. Garderie Périscolaire :

La commission propose d'utiliser le logiciel de gestion de la cantine pour gérer les inscriptions et le paiement de la garderie. Cela allège les démarches administratives du Secrétariat de Mairie.

Le Conseil Municipal, après échanges, vote à l'unanimité les tarifs suivants :

- Tarif de base / matin (TBM) : 1.90€
- Tarif de base / soir (TBS) : 2.10€
- A compter du 2^{ème} enfant : dégressivité 50% TBM et/ou TBS/enfant qui fréquente la garderie.
- Au-delà de 18h00, une pénalité de 30€ supplémentaires au coût de la garderie sera appliquée, sauf cas de force majeure.

5. REVISION DU PLU sur le CHEF LIEU :

- Le Conseil Municipal, après échanges, vote à l'unanimité la demande à la Communauté de Commune de la Révision du PLU sur le Chef-Lieu et la définition d'un calendrier pour la tenue de cette révision

6. DIVERS :

1. Vote d'un virement de crédit d'ajustement :

- Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'ajustement de 6€ par le virement des comptes : Dépenses de fonctionnement du compte 661 11 (Intérêts réglés à l'échéance) au compte 681 142 (Dotations aux amortissements), sans incident sur le montant du budget.

2. Convention avec TERACTION :

- Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner autorisation à M. Le Maire de signer une convention avec TERACTION, pour une mission d'expertise relative à l'aménagement du territoire, au tarif de 82€ HT/heure.

3. Réflexion sur une nouvelle infrastructure TDF :

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que TDF serait intéressé par l'installation d'une nouvelle antenne de téléphonie sur la commune afin d'améliorer la couverture du territoire. Ce point sera débattu lors de la prochaine séance.

**Le Maire de Moye
Christian HEISON**